

FONROCHE LIGHTING
CONDITIONS GENERALES DE SERVICE – FONROCHE CONNECT
APPLICABLES AU 1^{ER} JUIN 2025

1. Champ d'application ; opposabilité	1	4. Accès au Service	2
2. Présentation du Service	1	5. Fonctionnement du Service	3
3. Prérequis	1	6. Responsabilité ; Garantie	3

1. CHAMP D'APPLICATION ; OPPOSABILITE

Les présentes conditions générales de service régissent la fourniture par Fonroche Lighting SAS (le **Vendeur**) du service « Fonroche Connect » (le **Service**) à toute personne (un **Acheteur**) détenant des solutions d'éclairage solaires autonomes commercialisées par le Vendeur (les **Produits**) qui en fait la demande. Le Service constitue un service complémentaire à la vente, y compris indirecte, de Produits au sens des conditions générales de vente du Vendeur applicables (les **Conditions Générales de Vente**).

L'ensemble des conditions générales de Fonroche Lighting SAS sont consultables en ligne sur le site internet : www.fonroche-lighting.com.

Ces conditions générales de service complètent les Conditions Générales de Vente à titre supplétif s'agissant de la fourniture du Service.

L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions générales de service et des Conditions Générales de Vente préalablement à la souscription au Service. En conséquence, la souscription au Service entraîne l'acceptation automatique, entière et sans réserve par l'Acheteur de ces conditions générales de service et des Conditions Générales de Vente, qui prévalent ensemble sur toutes autres conditions, y compris des éventuelles conditions d'achat ou indications de l'Acheteur, qui sont en conséquence inopposables au Vendeur quel que soit le moment où elles sont portées à sa connaissance, sous réserve de conditions particulières figurant le cas échéant dans le devis du Vendeur ou convenues par acte séparé.

2. PRESENTATION DU SERVICE

2.1. Généralités

Le Service, accessible par un site internet dédié, permet à l'Acheteur et à un groupe d'utilisateurs désignés par celui-ci (les **Utilisateurs**) d'accéder à distance à des informations relatives au statut et à l'exploitation de son ou ses parcs de Produits ainsi que d'interagir avec son ou ses parcs de

Produits par l'émission d'une demande d'exécution de commande et/ou de modification du paramétrage des Produits pour une durée donnée.

2.2. Fonctionnalités

Le Service permet l'accès aux informations indicatives suivantes :

- le nombre de Produits composant chaque parc, même s'ils sont hors zone de couverture du Service ou déconnectés du Service ;
- le numéro d'identification, les caractéristiques, les coordonnées et le secteur géographique de chaque Produit ;
- l'état de fonctionnement de chaque Produit ;
- l'état du panneau photovoltaïque et de la batterie de chaque Produit ;
- le pourcentage de Produits fonctionnels ;
- les heures d'allumage et d'extinction des Produits lors de la précédente nuit ;
- le niveau d'énergie disponible dans les boîtiers d'alimentation « Power 365 » de chacun des Produits ;
- l'énergie totale produite par les panneaux photovoltaïques des Produits depuis le démarrage du Service ; et
- la quantité de dioxyde de carbone économisé par parc de Produits depuis le démarrage du Service par rapport à un parc d'éclairage public conventionnel équivalent.

Le Service permet l'accès aux fonctionnalités suivantes :

- valider ou corriger les coordonnées GPS des Produits initialement indiquées par le Vendeur ;
- programmer la modification du paramétrage de tout ou partie du parc de Produits pour une durée donnée ;
- commander l'allumage, le clignotement et l'extinction de tout ou partie du parc de Produits pour une durée donnée ;

- restaurer tout ou partie du parc de Produits dans son profil d'éclairage nominal ;
- accéder à l'historique des actions précédentes ;
- accéder à l'historique d'un mois de fonctionnement des Produits ;
- formuler une demande écrite de modification du mot de passe ;
- formuler une demande écrite de maintenance afin que le Vendeur intervienne à distance sur les Produits.

La modification du paramétrage des Produits ne peut être programmée que dans la limite du budget d'énergie alloué aux Produits selon leur profil d'éclairage nominal.

Les commandes d'allumage, d'extinction ou de clignotement sont à exécution instantanée pour une seule nuit à la fois et sous réserve de la disponibilité d'énergie suffisante. La commande de restauration du profil d'éclairage peut être entrée à tout moment après avoir commandé l'allumage, l'extinction ou le clignotement de tout ou partie du parc de Produits. A défaut de définition d'une durée d'allumage, d'extinction, de clignotement ou d'entrée d'une commande de restauration du profil d'éclairage, la restauration intervient automatiquement à la tombée de la nuit du jour suivant l'exécution de la commande.

3. PREREQUIS

3.1. Disponibilité de réseaux et fréquences radioélectriques

Le Service requiert l'utilisation d'un ou plusieurs réseaux radioélectriques.

Préalablement à l'établissement d'un devis pour un Acheteur et à la souscription par celui-ci au Service, le Vendeur réalise une étude de la disponibilité des réseaux et fréquences radioélectriques nécessaires au fonctionnement du Service sur la zone d'implantation du parc de Produits concerné ainsi que la faisabilité du déploiement du Service pour ce parc de Produits (**l'Etude de Faisabilité**).

L'Etude de Faisabilité se décompose de la manière suivante :

- analyse des données de couverture et de disponibilité des réseaux et fréquences radioélectriques et des données topographiques ;
- indication de la faisabilité du déploiement du Service ;
- configuration des caractéristiques, dimensionnement et quantité du matériel requis pour assurer le fonctionnement du Service pour l'ensemble du parc de Produits.

L'Etude de Faisabilité est réalisée sans surcoût pour l'Acheteur, sauf en cas de souscription au Service pour un parc de Produits existants, auquel cas l'Etude de Faisabilité est réalisée sur devis.

L'Etude de Faisabilité est remise à l'Acheteur dans un rapport comprenant le matériel requis et leur configuration, le cas échéant avec un devis. L'Etude de Faisabilité est valable 6 mois.

3.2. Éligibilité et inventaire du parc de Produits

3.2.1. Éligibilité des Produits

Le Service ne fonctionne qu'avec des Produits vendus à partir de janvier 2022. Les Produits vendus entre janvier 2022 et avril 2025 nécessitent une mise à jour logicielle afin d'être éligibles au Service. Les Produits vendus à une date antérieure nécessitent soit une mise à jour du logiciel soit un remplacement de leur boîtier d'alimentation « Power 365 » contenant le système de batterie et de gestion de l'éclairage afin d'être éligibles au Service.

Le cas échéant, les boîtiers d'alimentation « Power 365 » de remplacement sont fournis par le Vendeur sur devis dans les conditions prévues par les Conditions Générales de Vente.

Les opérations de remplacement et de mise à jour logicielle peuvent être effectuées par l'Acheteur conformément aux instructions du Vendeur ou par le Vendeur sur devis dans les conditions prévues par les Conditions Générales de Vente.

3.2.2. Inventaire

Afin de configurer le Service, le Vendeur doit constituer un inventaire du parc des Produits concernés comprenant leur géolocalisation. Lorsque le Service est souscrit par l'Acheteur concomitamment à la commande des Produits accompagnée de la prestation complémentaire d'installation et mise en service dans les conditions fixées par les Conditions Générales de Vente, l'inventaire est réalisé par le Vendeur à l'aide du système GPS intégré à chacun des Produits. Cet inventaire, comprenant les coordonnées GPS des Produits concernés, doit être confirmé ou corrigé par

l'Acheteur sur le Site Internet lors du démarrage du Service.

Dans tous les autres cas (notamment en cas de commande de Produits sans prestation d'installation et mise en service ou en cas de souscription au Service postérieurement à l'expédition des Produits, et que l'acquisition ait été réalisée directement auprès du Vendeur ou non), l'inventaire peut être réalisé par l'Acheteur conformément aux instructions du Vendeur ou par le Vendeur sur devis dans les conditions prévues par les Conditions Générales de Vente. Lorsqu'il réalise l'inventaire, l'Acheteur communique notamment au Vendeur dans le format requis par celui-ci les coordonnées GPS et le numéro d'identification du boîtier d'alimentation « Power 365 » de chacun des Produits concernés ainsi qu'un plan d'implantation de l'ensemble du parc. L'inventaire, comprenant les coordonnées GPS des Produits concernés, doit être confirmé ou corrigé par l'Acheteur sur le Site Internet lors du démarrage.

3.3. Matériels requis

Le Service requiert l'utilisation d'un ou plusieurs routeurs (des Passerelles) permettant une communication radio à bas débit avec les Produits et une transmission des informations collectées aux serveurs du Vendeur par le réseau Internet.

La souscription aux services de communications électroniques requis pour assurer la communication entre les Passerelles et les serveurs du Vendeur est à la charge du Vendeur.

Chaque Passerelle est alimentée par un boîtier d'alimentation « Power 365 » et un panneau photovoltaïque. Une Passerelle peut être installée sur un Produit existant adapté ou à adapter pour l'accueillir ou sur un nouveau Produit conçu pour accueillir une Passerelle ; le cas échéant, une Passerelle peut être installée sur un nouveau Produit dédié au Service mais non équipé de luminaire. Le nombre de Passerelles nécessaires au bon fonctionnement du Service et leur emplacement, et par conséquent le nombre de boîtiers d'alimentation « Power 365 », de panneaux photovoltaïques et de mâts supplémentaires requis le cas échéant, est établi par le Vendeur dans l'Etude de Faisabilité.

Les Passerelles et le cas échéant les pièces détachées de Produits nécessaires à leur installation sont fournies par le Vendeur à l'Acheteur à la souscription du Service et sont remis à l'Acheteur selon les modalités fixées dans les Conditions Générales de Vente pour la livraison des commandes.

L'installation des Passerelles est réalisée par l'Acheteur conformément aux instructions du Vendeur ou par le Vendeur sur devis dans les

conditions prévues par les Conditions Générales de Vente. En cas d'installation des Passerelles par l'Acheteur, ce dernier peut bénéficier d'une assistance à l'installation par le Vendeur à distance gratuitement ou sur site sur devis.

Le Vendeur se réserve le droit, à tout moment, de modifier les Passerelles, leurs caractéristiques techniques ou leurs composants ou de remplacer les Passerelles par tout autre dispositif matériel et/ou logiciel ou de modifier le protocole de collecte d'informations auprès des Produits et l'Acheteur accepte par avance une telle modification ou un tel remplacement dès lors que l'accès par l'Acheteur au Service et son utilisation sont préservés dans des conditions au moins aussi favorables et sans surcoût pour l'Acheteur.

3.4. Site Internet ; connexion à Internet

Afin d'utiliser le Service, le Vendeur met à la disposition de l'Acheteur et des Utilisateurs le site Internet <https://fonroche-connect.com/> (le **Site Internet**) accessible via l'un des navigateurs Internet suivants : Google Chrome, Microsoft Edge, Mozilla Firefox, Opera et Safari.

Le Vendeur se réserve le droit de faire évoluer le Site Internet à tout moment afin de maintenir, adapter ou faire évoluer les fonctionnalités du Site Internet et du Service.

Aucun équipement terminal n'est fourni par le Vendeur et l'Acheteur fait son affaire de la mise à disposition à chaque Utilisateur d'un équipement terminal permettant d'accéder au Site Internet et au Service.

Une connexion à Internet est nécessaire pour que les Utilisateurs se connectent au Site Internet et reçoivent les données relatives aux Produits et aux commandes exécutées. L'Acheteur fait son affaire de la disponibilité d'une telle connexion pour chaque Utilisateur.

4. ACCES AU SERVICE

4.1. Souscription au Service

La souscription au Service est conditionnée à la détention de Produits par l'Acheteur.

La souscription au Service est effectuée sur devis selon les modalités fixées dans les Conditions Générales de Vente pour la passation des commandes.

Le prix figurant sur le devis du Vendeur comprend la fourniture du Service, du matériel et des services de communications électroniques requis pour la collecte et la transmission de données depuis les Passerelles. Le cas échéant, le prix de réalisation de l'inventaire du parc de Produits de l'Acheteur, de la mise à jour logicielle, du remplacement du boîtier d'alimentation

« Power 365 » et/ou de l'adaptation des Produits est facturé en sus.

4.2. Codes d'authentification

La connexion au Site Internet et l'utilisation du Service requièrent l'authentification des Utilisateurs à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe.

Les identifiants et les mots de passe initiaux sont générés par le Vendeur et chaque Utilisateur doit redéfinir un mot de passe lors de sa première connexion au Service.

Le Vendeur peut fournir plusieurs jeux de codes d'authentification par parc à l'Acheteur à la demande de ce dernier pour permettre à plusieurs Utilisateurs d'utiliser le Service. Il incombe à l'Acheteur d'indiquer au Vendeur les droits à attribuer pour chaque jeu de codes d'authentification, c'est-à-dire :

- un accès aux informations des Produits uniquement, sans possibilité d'action ; ou
- un accès aux informations des Produits avec possibilité d'interagir les Produits et de modifier leurs paramètres.

Il appartient à l'Acheteur, sous sa responsabilité :

- d'assurer la gestion de ses Utilisateurs ;
- de prendre les mesures nécessaires pour assurer la gestion, la conservation et la protection des identifiants qui lui sont attribués et des mots de passe définis par les Utilisateurs ;
- de désigner les Utilisateurs autorisés à utiliser le Service et de leur communiquer les identifiants et mots de passe ;
- de veiller à leur bonne utilisation par les Utilisateurs désignés ;
- d'assurer la restitution le cas échéant des identifiants et mots de passe par les Utilisateurs dont la désignation est révoquée pour quelque raison que ce soit.

L'Acheteur est seul responsable de l'utilisation qui est faite des codes d'authentification qui lui sont attribués et de tout détournement, perte ou utilisation non-autorisée de ceux-ci ou d'utilisation frauduleuse du Service. En cas de perte des codes d'authentification, l'Acheteur est tenu de formuler une demande écrite de modification du mot de passe sur le Site Internet. En cas de détournement des codes d'authentification, l'Acheteur est tenu d'en informer le Vendeur sans délai à l'adresse suivante : savfl@fonroche-lighting.com.

4.3. Utilisation du Service

L'accès au Service et son utilisation par les Utilisateurs sont conditionnés à l'acceptation par chaque Utilisateur des conditions générales d'utilisation du Site Internet lors de la première connexion puis lors de chaque

mise à jour de celles-ci effectuée par le Vendeur. A défaut d'acceptation des conditions générales d'utilisation, l'accès au Service sera suspendu pour l'Utilisateur concerné.

L'Acheteur est tenu de veiller au respect par les Utilisateurs de ces conditions générales de service et des conditions générales d'utilisation et est solidairement responsable à l'égard du Vendeur de tout manquement des Utilisateurs à celles-ci. L'Acheteur s'engage à porter ces conditions générales de service à la connaissance de l'ensemble des Utilisateurs.

5. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

5.1. Durée ; suspension et fin du Service

Le Service peut être utilisé dans un délai indicatif d'environ 15 jours à compter de l'installation des Passerelles.

Le Service est fourni pour une durée correspondant à la période de détention par l'Acheteur de Produits éligibles conformément à l'article 3.1.2 et en état de fonctionnement.

Le Vendeur peut suspendre temporairement ou définitivement l'accès au Service en cas de manquement à ces conditions générales de service et/ou aux conditions générales d'utilisation du Site Internet par l'Acheteur et/ou un Utilisateur. La suspension temporaire intervient immédiatement ; la suspension définitive intervient après mise en demeure de remédier au manquement sous 15 jours restée infructueuse. La suspension temporaire et l'envoi d'une mise en demeure peuvent être concomitants.

Le Vendeur se réserve également le droit de mettre fin au Service à tout moment et sans motif à compter de l'expiration de la période de garantie contractuelle des Produits ou de la cessation de celle-ci conformément aux Conditions Générales de Vente avec un préavis de 2 mois.

5.2. Conditions de fonctionnement

Les conditions de fonctionnement du Service sont détaillées dans le manuel d'utilisation remis à l'Acheteur avec le matériel.

Du fait des caractéristiques techniques et des protocoles utilisés pour la collecte d'informations et la transmission de commandes par les Passerelles par voie radioélectrique, la communication avec les Produits ne peut être garantie par le Vendeur en cas de dysfonctionnement des réseaux de communications électroniques utilisés par les Passerelles ou en cas de brouillage préjudiciable.

5.3. Collecte de données

L'Acheteur accepte la communication au Vendeur de l'intégralité des données collectées par les Passerelles et à travers

l'utilisation du Site Internet, y compris après la cessation du Service pour quelque raison que ce soit, à des fins statistiques et de surveillance du bon fonctionnement des Produits et de leur interaction avec le Service dans le but notamment d'améliorer continuellement le Service et afin de pouvoir intervenir à distance en cas de besoin. Ces données sont la propriété exclusive du Vendeur dès leur création ; l'Acheteur s'interdit de tenter de procéder à toute forme d'extraction de celles-ci et se porte fort du respect par les Utilisateurs de cette interdiction.

5.4. Protection des données à caractère personnel

L'Acheteur reconnaît que le Vendeur collecte les données suivantes qui peuvent revêtir un caractère personnel : l'adresse électronique professionnelle de chaque Utilisateur. Ces données sont collectées auprès de l'Acheteur afin de générer les codes d'authentification des Utilisateurs, d'assurer la mise à disposition du Service à ceux-ci et le suivi des accès octroyés par le Vendeur.

Le Vendeur assure une collecte et un traitement de ces données dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Ces données ne font l'objet d'aucun partage avec des tiers sauf si la loi l'exige.

Chaque Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données, de limitation ou d'opposition à leur traitement, du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données et du droit à la portabilité de ces données. Les Utilisateurs peuvent exercer leurs droits en prenant contact avec la personne responsable à l'adresse suivante : juridique@fonroche-lighting.com. En cas de problème, les Utilisateurs peuvent contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés à l'adresse suivante : cnil.fr/plaintes.

6. RESPONSABILITE ; GARANTIE

6.1. Responsabilité

La responsabilité du Vendeur est strictement limitée à ce qui est prévu par la loi, les Conditions Générales de Vente et ces conditions générales de service.

La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée en cas d'interruption de l'accès au Service du fait d'opérations de maintenance, de mise à jour ou d'amélioration technique ou esthétique des Produits, du Service ou du Site Internet, ainsi qu'en cas de dysfonctionnement des réseaux de communications électroniques utilisés par les Passerelles ou de brouillage préjudiciable.

La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée en cas de non-respect du manuel d'utilisation.

6.2. Principes généraux des garanties

La responsabilité et les modalités d'intervention du Vendeur dans le cadre des garanties sont celles fixées par les Conditions Générales de Vente sous réserve des modalités spécifiques fixées dans cet article 6.

Les Passerelles et le Service bénéficient d'une garantie du Vendeur sur leur conformité et l'absence de vices cachés dans la stricte limite de ce qui est imposé par la loi.

Dans la mesure où le fonctionnement du Service dépend de l'état du parc de Produits concernés, le bon fonctionnement du Service est conditionné par le bon fonctionnement des Produits concernés et n'est garanti que pour autant que les Produits concernés sont en bon état de marche et bénéficient de la garantie contractuelle du Vendeur aux termes des Conditions Générales de Vente.

Les Passerelles bénéficient également d'une garantie contractuelle dont la durée est fixée dans le devis conformément aux conditions fixées par les Conditions Générales de Vente. Celle-ci porte exclusivement sur la réparation ou le remplacement des pièces composant les Passerelles si elles s'avèrent défectueuses durant cette période.

Le Vendeur garantit un taux de couverture et de disponibilité du Service minimal de 80 % sur une base annuelle pour chaque parc de Produits. Ce taux est garanti sous réserve des conditions suivantes :

- les Produits doivent être fonctionnels, sans défaillance matérielle ou logicielle et bénéficier de la garantie contractuelle du Vendeur ;
- les Produits doivent se situer dans un rayon de 1,5 kilomètres autour d'une Passerelle installée et opérationnelle.

6.3. Exclusions

Outre les exclusions de garantie figurant aux Conditions Générales de Vente, les garanties du Vendeur cessent également d'être applicables en cas :

- de non-respect du manuel d'utilisation ;
- d'absence de validation ou de correction par l'Acheteur de l'inventaire des Produits ;
- d'installation d'une Passerelle non conforme aux instructions du Vendeur et/ou à l'Etude de Faisabilité ;
- d'indisponibilité ou de dysfonctionnement des réseaux de communications électroniques utilisés par les Passerelles ou de brouillage préjudiciable ;
- d'évolution de l'environnement immédiat des Produits et des Passerelles de nature à en altérer leur performance ou leur capacité à communiquer ;
- de panne de serveur ou tout autre incident technique indépendant de la volonté du Vendeur ;
- d'utilisation d'une carte SIM autre que celle fournie par le Vendeur ;
- d'utilisation du Service par une personne non désignée comme Utilisateur par l'Acheteur ou dont la désignation a été révoquée ;
- d'utilisation du Service autrement non conforme à ces conditions générales de service et/ou aux conditions générales d'utilisation du Site Internet.

6.4. Modalités d'exercice

Le Vendeur s'engage à répondre à l'Acheteur et à attribuer un ticket à la réclamation dans les meilleurs délais à compter de sa réception en vue de son traitement.